



RESOLUTIONS DE LA 47^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FANAF

Kinshasa (République Démocratique du Congo), du 20 au 24 février 2023

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, du 20 au 24 février 2023 au Palais du Peuple à Kinshasa (République Démocratique du Congo) sous le thème : « **L'assurance africaine : comment exploiter au maximum son potentiel pour une prospérité partagée ?** ».

Les délégués se félicitent du bon déroulement des travaux et adoptent les résolutions ci-dessous :

RESOLUTION N° 1 : RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU EXECUTIF

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les activités menées au cours de l'exercice 2022, adopte ledit rapport et félicite le Bureau Exécutif pour le travail accompli.

RESOLUTION N° 2 : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 ET QUITUS AUX GERANTS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les comptes de l'exercice 2022 et celui du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes et donne quitus au Bureau Exécutif.

RESOLUTION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit enregistré en 2022 d'un montant de trois cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-sept francs CFA (372 687 FCFA) en report à nouveau.

RESOLUTION N° 4 : APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2023 DU BUREAU EXECUTIF

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du plan d'actions 2023 du Bureau Exécutif, adopte ledit plan.

RESOLUTION N° 5 : ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

L'Assemblée Générale ordinaire adopte le budget de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **Huit Cent Vingt Millions Deux Cent Quatre-Vingt-Seize Mille francs CFA (820 296 000 FCFA)**.



RESOLUTION N° 6 : SUBVENTION A L'INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA) DE YAOUNDE

L'Assemblée Générale ordinaire décide de renouveler la subvention allouée à l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé pour un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA au titre de l'année 2023.

RESOLUTION N° 7 : ADHESIONS DE MEMBRES

L'Assemblée Générale Ordinaire, prenant acte de l'étude des demandes d'adhésion faite par le Bureau Exécutif, approuve l'adhésion des sociétés ci-après, en qualité de Membres de droit. Il s'agit :

- AFRICA FIRST ASSIST du Maroc,
- SCHIBA Assurances SA de Côte d'Ivoire,
- SERENITY INSURANCE COMPAGNY du Burundi,
- FBS REINSURANCE du Nigéria,
- ACAM VIE du Cameroun,
- SUNU Assurances IARD de la République Démocratique du Congo,
- AMC du Congo Brazzaville,
- ATLANTA ASSURANCES de Côte d'Ivoire.

RESOLUTION N° 8 : RETRAITS DE MEMBRES

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des retraits volontaires des sociétés ci-après :

- Trust Ré de Bahreïn,
- SANLAM Assurances Vie Togo.

RESOLUTION N°9 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

L'Assemblée Générale ordinaire recommande de renforcer les capacités organisationnelles et techniques des Associations professionnelles afin d'innover collectivement sur les problématiques transversales.



RESOLUTION N° 10 : LE MANDAT DU BUREAU EXECUTIF

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des Membres du Bureau Exécutif ci-après pour une durée de trois (03) ans.

- Monsieur César EKOMIE AFENE, Président ;
- Monsieur Mamadou FAYE, Vice-Président ;
- Madame Evelyne FASSINO, Membre ;
- Madame Rosalie LOGON, Membre ;
- Monsieur ABBEY Nazaire, Membre ;

L'Assemblée Générale décide également d'élire en qualité de Membres pour un mandat de trois (03) ans les dirigeants de sociétés membres suivants :

- Monsieur Aymric KAMEGA, Membre ;
- Monsieur Adama DIALLO, Membre.

RESOLUTION N° 11 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, KPMG, pour une durée de six (06) ans, allant du 1er janvier 2023 à la clôture des comptes de l'exercice 2028.

RESOLUTION N° 12 : DIGITALISATION DE L'ASSURANCE AFRICAINE

L'Assemblée Générale Ordinaire recommande la poursuite de la digitalisation de l'assurance, aux sociétés membres de la FANAF.

RESOLUTION N° 13 : ASSURANCES OBLIGATOIRES

Au regard de l'état des lieux dressé sur les assurances obligatoires, de l'ensemble des analyses menées et des benchmarks réalisés, l'Assemblée Générale ordinaire recommande de finaliser l'étude à travers un cadre argumentaire solide qui sera présenté à la CIMA.

RESOLUTION N°14 : PROGRAMME DE REFORMES INITIEES PAR LA CIMA

L'assemblée Générale Ordinaire recommande de finaliser avec la FANAF les études en cours menées par le Groupement FINACTU-Deloitte.



RESOLUTION N° 15 : MUTATIONS ET COUVERTURE DES RISQUES SPECIAUX PAR LA REASSURANCE

L'Assemblée générale ordinaire félicite les réassureurs et les invite à s'engager davantage dans la couverture des risques spéciaux.

RESOLUTION N°16 : APPROCHE GENRE

L'Assemblée Générale Ordinaire recommande l'approche genre dans la gouvernance des sociétés et organisations membres de la FANAF.

RESOLUTION N° 17 : REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF EN FIN DE MANDAT

Le Bureau Exécutif et l'ensemble des membres de la Fédération des Sociétés d'Assurances de droit National Africaines (FANAF) adressent leurs chaleureux remerciements à Monsieur Jacob SINDZE et à Monsieur Oumar Sylla N'DOYE qui sont en fin de mandat.

RESOLUTION N° 18 : DATE ET LIEU DE LA QUARANTE HUITIEME (48EME) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FANAF

A l'invitation des sociétés d'assurance membres de l'Association Professionnelle des Assureurs de Mauritanie (APAM), l'Assemblée Générale décide de tenir sa quarante huitième (48^{ème}) Assemblée Générale Ordinaire en Mauritanie au mois de février 2024.

Fait à Kinshasa, le 24 février 2023

Le Président

Cesar EKOMIE AFENE



Le Secrétaire Général

Emmanuel BADOLO



MOTION DE REMERCIEMENTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Bureau Exécutif de la FANAF et l'ensemble des délégués ayant pris part à la quarante septième (47ème) Assemblée Générale de la FANAF, qui s'est tenue du 20 au 24 février 2023 au Palais du Peuple à Kinshasa (République Démocratique du Congo), expriment leur gratitude à Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'État, qui a bien voulu placer cette conférence sous son haut patronage.

Le Bureau Exécutif et l'ensemble des délégués :

- réitèrent leurs remerciements au peuple Congolais ;
- félicitent l'Association des Sociétés d'Assurances et de Réassurances de la République Démocratique du Congo (ASAR-RDC) et le Comité d'organisation pour l'organisation de ces assises ;
- expriment leur gratitude aux assureurs, aux réassureurs ainsi qu'aux personnes physiques et morales, qui de près ou de loin, ont apporté leur contribution à la réussite des présentes assises.

